

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 6 AVRIL 2023**

**Membres titulaires en exercice : 54**

-----

**L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES		X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

➤ Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Avant de débiter l'examen des délibérations de ce conseil, il précise que M. Louis SIMONEAU siège au sein du Conseil Communautaire depuis 2008 et qu'il a été un témoin privilégié de son esprit communautaire. Il a su développer sa commune mais a également contribué, de par son esprit communautaire et aux décisions prises, au développement de l'intercommunalité. M. le Président lui souhaite une bonne dernière séance de Conseil Communautaire et lui fait part de la chance qu'il a eu à travailler avec lui.

M. Louis SIMONEAU le remercie de son intervention.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

## Culture

### - Délibération n° 012 : Adoption du projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et art dramatique

Mme Catherine CIRON commente le diaporama projeté aux conseillers communautaires présentant le Conservatoire et les grandes lignes du projet d'établissement qui permet de se projeter vers 2028.

Elle rappelle que le Conservatoire compte 38 agents, dont 33 enseignants. S'agissant du nombre d'élèves, elle précise que pour l'année 2022/2023, ce sont 674 élèves qui ont été enregistrés. Ce chiffre correspond à un nombre d'élèves physiques de 605 étant donné que parfois certains élèves sont inscrits dans deux esthétiques. Elle souligne la progression des inscriptions sur les années 2020, 2022, et 2023 et fait remarquer le succès de la journée portes ouvertes qui s'est tenue l'année dernière. Elle informe, à ce titre, qu'une nouvelle journée est programmée dans quelques jours.

Concernant la répartition géographique des élèves, elle indique que 214 habitent Châteaubriant et 308 viennent des autres communes du territoire communautaire. Elle fait observer que ces chiffres illustrent la politique intercommunale menée. Le rayonnement intercommunal de cet établissement se vérifie par le fait que les élèves viennent d'autres communes que Châteaubriant. Elle précise que des élèves viennent de communes limitrophes au territoire communautaire sur les départements 35 et 49.

Mme Catherine CIRON présente ensuite la répartition des élèves sur les trois esthétiques à savoir, la musique, la danse et le théâtre. Elle informe que pour le théâtre, il s'agit de la plus grande classe du Département avec 92 élèves inscrits. Concernant la répartition des élèves par statut, elle indique que l'établissement compte des élèves mineurs mais également des élèves adultes ce qui permet d'enrichir d'une part, la vie du Conservatoire mais également les pratiques collectives dans les différents orchestres. Elle présente des photographies de quelques exemples d'actions du Conservatoire avec notamment l'apprentissage individuel, qui est la forme la plus classique d'une discipline proposée dans un Conservatoire. Elle précise que le Conservatoire propose depuis plusieurs années des cours collectifs car les élèves apprécient. Ils ne sont pas seuls avec le professeur et seuls à apprendre à la maison. L'approche pédagogique est en effet différente. Le Conservatoire va continuer à développer ces cours lesquels ont été intégrés dans les orientations 2023/2028.

Elle présente d'autres photographies avec des élèves enfants et adultes et en profite pour saluer M. Jean GAVALAND, ancien Maire de Lusanger, qui est présent presque tous les jours au Conservatoire. Il fait partie de l'orchestre Minuetto avec les tout petits. Elle souligne l'enrichissement procuré pour les uns comme pour les autres. Elle présente une autre photographie d'une chorale avec les membres de la chorale des marches de Bretagne en précisant que le Conservatoire accueille également des associations afin qu'elles puissent répéter. Elle montre également une photographie des chœurs de scène qui sont des cours de comédies musicales. Les élèves apprennent le rythme, à jouer et à se déplacer dans l'espace. Les cours de chœurs de scène sont destinés aux petits, aux moyens et aux pré-adultes. Elle indique que cette classe existe à Nantes, à Saint Nazaire et surtout à Châteaubriant. Cette classe remporte en effet un vif succès car comme évoqué précédemment trois sections ont été créées.

Mme Catherine CIRON présente ensuite la discipline de la danse. Le Conservatoire propose en effet de la danse jazz, moderne, hip hop qui a repris cette année avec la création d'un groupe supplémentaire puis de la danse classique. Elle précise que seul le Conservatoire la propose sur le territoire. Les associations de danse proposent en effet les autres disciplines.

Elle présente ensuite une photographie des classes de théâtre en indiquant que les élèves écrivent parfois leurs textes ou jouent des textes déjà écrits. Une autre photographie est projetée, elle montre l'orchestre cuivre et percussion, appelée fanfare au collège de la ville aux roses. Elle souligne que les élèves musiciens n'apprennent pas la formation musicale, appelée anciennement le solfège, mais le rythme cuivre et percussion qui permet de jouer sans lire la musique. Le professeur du Conservatoire, Damien GRIMAUULT, intervient en lien avec le professeur d'éducation musicale du collège pour apprendre aux élèves la musique et à jouer ensemble. Ces jeunes n'auraient peut-être jamais pu avoir accès à la musique et la Communauté de Communes intervient dans le cadre de la politique de la ville en dispensant des cours gratuits.

Un tableau indiquant les nombreuses master-classes est ensuite projeté. Mme Catherine CIRON explique que les master-classes ont pour objectif d'accueillir des professeurs ou des artistes de d'autres territoires, qui viennent compléter l'enseignement pédagogique des professeurs du Conservatoire. Ces master-classes permettent de créer des rencontres intéressantes. Elle indique sur une photographie l'intervention d'un artiste spécialisé dans le domaine du big box car il n'existe pas de professeur spécialisé dans ce domaine au Conservatoire. Un programme pédagogique a été construit avec le professeur de la classe tuba. Elle en profite pour citer le professeur Julien PERRIER présent sur la photographie. Avec cette rencontre d'artistes big box, il a été travaillé un projet pédagogique intéressant dans les trois esthétiques musique, danse et théâtre.

En ce qui concerne les interventions musicales en milieu scolaire, Mme Catherine CIRON souligne qu'il s'agit d'une politique développée pour toutes les écoles du territoire qui déposent un dossier. Cette politique existait déjà avec l'école de musique de Châteaubriant. Elle explique que ce sont les professeurs qui se déplacent dans les écoles et qui, par cycle, proposent une rencontre avec la musique pour jouer d'un instrument mais aussi pour apprendre à chanter, apprendre les rythmes et à être ensemble. Elle cite le festival Festimômes, organisé chaque année, qui permet aux élèves du territoire de se produire sur scène. Elle souligne que le dernier Festimômes était d'une très grande qualité. Les élèves étaient pleinement enthousiasmés par ce projet. Elle indique que l'investissement de la collectivité représente en moyenne 74 heures de présence des professeurs sauf pour cette année car un professeur était en arrêt longue durée, d'où le chiffre de 56h10 mais ces heures vont remonter. Elle précise que des propositions alternatives ont été proposées aux classes qui avaient été sélectionnées et qui n'ont pas pu bénéficier de la présence de professeur en raison de cet arrêt maladie. Elle fait observer que ce sont 3 500 élèves en moyenne tous les ans, qui bénéficient de ces interventions en milieu scolaire. Elle montre une photographie avec Victor, professeur au Conservatoire, qui s'est déplacé dans une école pour faire chanter les élèves.

S'agissant du Conservatoire, Mme Catherine CIRON rappelle que c'est un lieu pédagogique, où l'on apprend. Cet apprentissage pédagogique peut aboutir à des propositions de diffusions culturelles sur le territoire, qui sont appelés « les scénos hors les murs ». Elle explique que l'éducation artistique et culturelle est couplée avec des interventions musicales en milieu scolaire, ce qui permet de proposer des spectacles. Elle précise que la dernière scéno s'est tenue sur la commune d'Erbray et qu'au regard de la carte de diffusion territoriale, toutes les communes ont été touchées par ces différentes activités. Par ailleurs, elle cite un autre temps fort, Lettre en scène, événement pour lequel le Conservatoire est un des acteurs très importants. Elle indique qu'il y a de très belles propositions des professeurs et des élèves. Elle évoque également Les Divas du jazz dont la deuxième édition se tiendra cette année. Puis, la Folle journée, en soulignant que les professeurs qui ont joué à Châteaubriant, ont été repérés par René MARTIN, Directeur artistique de la Folle journée. Un groupe de jazz adulte du Conservatoire s'est ainsi produit lors de la Folle journée à Nantes.

Enfin, elle indique qu'un des axes a été développé depuis déjà des années au Conservatoire et qui continuera à être développé dans le Conservatoire de demain, avec une attention particulière, il s'agit du handicap. Elle précise qu'il existe deux référents handicap au Conservatoire et un professeur qui va être recruté en septembre, diplômé et spécialisé dans ce domaine.

Mme Catherine CIRON explique que les référents peuvent donner des informations précises à des professeurs qui ne seraient pas ou peu habitués à enseigner auprès d'élèves porteurs de handicap et leur donner des conseils. Elle souligne que pour le Conservatoire de demain, les équipes vont continuer à travailler sur l'inclusion en favorisant les rencontres avec les artistes et avec les autres élèves du territoire.

Elle indique que les professeurs vont continuer à rayonner sur tout le territoire. Le travail déjà lancé fonctionne bien, c'était une des ambitions, elle a été atteinte et va être poursuivie. Concernant l'égalité d'accès aux pratiques artistiques et culturelles, elle rappelle que l'école de musique de Châteaubriant est devenue intercommunale. La première action a été de mettre en place une tarification unique pour tous les habitants du territoire. Le Conservatoire est l'excellence pédagogique pour tous. En effet, le Conservatoire est regardé par l'Etat, ce qui explique la rédaction d'un projet pédagogique qui permettra d'être classé Conservatoire à rayonnement intercommunal. Elle souligne que l'excellence pédagogique, le territoire le mérite et le vaut bien. L'investissement des professeurs, des jeunes et des adultes du Conservatoire se situe bien est à la hauteur des ambitions d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Pour conclure, elle présente une photographie prise à l'occasion des 50 ans du Conservatoire en 2015.

M. le Président constate que la passion de Mme Catherine CIRON laisse l'assemblée sans voix.

M. Bernard GAUDIN souhaite faire une remarque sur la participation à la commission culture qui est et qui était très basse notamment lors de la dernière réunion. Il estime que cette situation était dommage compte tenu de la présence du Directeur du Conservatoire qui rayonne dans sa présentation, qui donne envie d'adhérer, de participer et de contribuer à cet épanouissement. Il lance un appel à toutes les personnes qui sont membres de cette commission pour participer.

Mme Catherine CIRON rappelle qu'avant le travail sur le projet d'établissement du Conservatoire, il a été travaillé pendant plus d'un an et demi sur le projet culturel de territoire. Les commissions comptaient un plus grand nombre de participants que lors de la dernière réunion. Elle pense que le projet culturel de territoire s'est construit avec la participation de toutes et de tous mais aussi des conseillers municipaux. Elle souligne qu'il peut en effet y avoir parfois moins de participation à une réunion.

**Adoption à l'unanimité.**

## **Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires**

### *Finances*

M. Dominique DAVID indique que la partie finances va être un des grands sujets de cette séance au cours de laquelle l'assemblée va être amenée à voter tout d'abord les comptes de gestion de l'année 2022, puis les comptes administratifs de l'année 2022 et donc ensuite les délibérations qui porteront sur le budget primitif de 2023. Chaque Vice-Président présentera son budget en lien avec son domaine de compétences. Il propose de débiter par le compte de gestion en rappelant que celui-ci est élaboré par le comptable de la collectivité, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

- **Délibération n° 013 : Comptes de gestion 2022 - Budget principal**

M. Dominique DAVID indique que le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fait apparaître un déficit cumulé de 392 290,83 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 6 465 720,27€ en section de fonctionnement. Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Il précise que les présentations qui vont être réalisées sont des résumés. Le détail des chiffres se trouve dans l'annexe qui a été adressée et qui s'intitule « comptes administratifs 2022 et budget prévisionnel 2023 ».

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 014 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Immobilier d'entreprises qui fait apparaître un déficit cumulé de 140 101,65 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 71 548,17 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 015 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe zones d'activités qui fait apparaître un déficit cumulé de 3 813 774,47 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 016 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Office du tourisme qui fait apparaître un excédent cumulé de 40 947,67 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 27 346,44 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 017: Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Michel POUPART présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe SPANC qui fait apparaître un excédent cumulé de 5 774,31 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 018 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Service Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères**

M. Rudy BOISSEAU présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe SICTOM qui fait apparaître un excédent cumulé de 476 903,62 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 656 533,24 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 019 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe REOM qui fait apparaître un excédent cumulé de 159 473,15 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 400 224,30 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 020 : Comptes de gestion 2022 - Budget Annexe Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD présente le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe Transports qui ne fait apparaître aucun déficit ou excédent à reporter.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 021 : Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2022**

M. Dominique DAVID indique que la délibération comporte un tableau annexe qui reprend les types d'opérations soit des cessions ou des acquisitions avec la nature du bien acquis, les références cadastrales et les superficies, les dates des délibérations concernant ces opérations, les montants de l'exécution de ces cessions ou de ces acquisitions et les dates de signatures des actes notariés. La colonne « observations » précise l'imputation comptable de l'opération. Il rappelle qu'il s'agit d'opérations qui ont fait l'objet d'une délibération dans l'année 2022.

**Adoption à l'unanimité.**

M. Dominique DAVID rappelle, en préambule, avant de procéder au vote des comptes administratifs, que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Il précise qu'une analyse détaillée des comptes a été adressée en préparation de ce conseil et que seuls certains éléments seront repris dans la présentation.

Par ailleurs, il rappelle que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il propose donc de présenter les 8 budgets dans un premier temps et de ne procéder au vote qu'une fois ces présentations effectuées. Lors de la passation au vote, il sera demandé à M. le Président d'abandonner l'assemblée quelques instants, le temps des votes.

Il indique que pour chaque budget, une synthèse des chiffres de l'exercice sera projetée à l'écran et que le détail de ces chiffres est indiqué dans la note qui a été adressée.

- **Délibération n° 022 : Comptes administratifs 2022 - Budget principal**

M. Dominique DAVID présente le Compte Administratif 2022 qui fait apparaître une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 8,5% entre 2021 et 2022 et un taux de consommation des crédits votés de 97 %.

Entre 2021 et 2022, les dépenses de la collectivité ont fortement été impactées par l'inflation générale et plus particulièrement par la hausse du prix des énergies. La reprise complète des activités du secteur jeunesse, le développement des activités en lien avec l'économie et la formation ainsi que les revalorisations salariales au 1<sup>er</sup> juillet expliquent également les hausses.

Les recettes réelles de fonctionnement ont, entre 2021 et 2022, augmenté de 4%. Cette hausse s'explique par le retour à un niveau pré-covid des produits des services et en particulier les entrées piscine ainsi que la forte augmentation de la fraction de TVA versée au titre de la compensation de la taxe d'habitation. En effet, ce produit évolue chaque année dans les mêmes proportions que le produit national de TVA de l'année en cours. Cette évolution s'est élevée à 9,6% entre 2021 et 2022.

Le résultat de fonctionnement hors opérations d'ordre, en baisse par rapport à 2021, s'élève pour 2022 à 1 801 275 €.

En investissement, le taux de réalisation des dépenses en incluant les restes à réaliser s'élève à 58%. En recettes, le taux de réalisation s'élève à 70% en incluant un emprunt de 4 000 000 € porté en restes à réaliser.

Le déficit d'investissement hors opérations d'ordre et affectation d'excédent s'élève à 4 133 646 € pour l'exercice et correspond à l'avancée du programme pluriannuel d'investissements.

Sur la partie investissement de ce budget, M. Bernard GAUDIN souhaite obtenir des éclaircissements sur la page 8 et 9 de la note. Sur le chapitre 23, qui est le chapitre le plus conséquent sur ce budget d'investissement en terme de dépenses, il constate que 14 millions étaient prévus, 3,5 millions ont été réalisés et 4,2 millions restent à réaliser. La différence est d'environ 7 millions d'euros environ. Elle engendre une interrogation sur les conséquences. Est-ce que ces dépenses tombent ? Seront-elles reprises plus tard et pour quels types d'investissement ? Il fait observer en bas de la page 9, un détail du réalisé et des restes à réaliser mais qui ne reprend pas le budget prévisionnel. Il souhaite à l'avenir des améliorations sur la présentation des documents de manière à faciliter le suivi des programmes d'investissement.

M. Dominique DAVID indique que le budget de 14 millions est indiqué dans le cadre du plan pluri annuel d'investissement (PPI). Des sommes globales y sont engagées. Il indique qu'effectivement dans le déroulement de l'exercice, il n'existe finalement qu'une partie des actions qui sont engagées. Il prend pour exemple, les opérations d'études qui apparaissent sur le budget 2022 et ensuite le déroulement des travaux avec les appels d'offres et la réalisation des travaux peuvent glisser sur l'exercice suivant. Ce qui explique la situation. Pour autant, il considère que cette présentation est transparente puisqu'il existe au départ un PPI qui retrace le montant global des opérations et ensuite chaque année, est présenté le niveau d'exécution de cet investissement.

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que l'intégralité du PPI ne se trouve pas dans le budget prévisionnel. Il s'élève à 45 millions alors que seulement 15 millions étaient inscrits au budget prévisionnel. Il estime que de ce fait, il n'est pas aisé de s'y retrouver. Il indique qu'à un moment donné, un PPI a bien été présenté lors de la signature du contrat de ruralité, de relance et de transition écologique. Toutefois, il s'interroge sur le détail des projets contenus dans les 15 millions d'euros qui ne sont qu'une partie du PPI.

M. Dominique DAVID souligne que le détail du PPI figure dans le Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire.

M. Bernard GAUDIN ne demande pas la communication de ce document dès à présent mais souhaiterait qu'il soit rappelé dans les présentations futures afin d'aider au suivi de l'évolution des investissements et leurs réalisations effectives où à venir.

M. Dominique DAVID prend note de cette demande et souligne toutefois qu'il ait aisé de s'y retrouver car le DOB retrace les investissements retenus dans l'année et explique de ce fait les 14 millions qui étaient programmés en 2022. Au DOB présenté en 2023, ont été intégrés des investissements qui sont retenus au budget primitif de 2023 intégrant bien évidemment les opérations d'investissements qui n'ont pas été achevées en 2022.

M. Bernard GAUDIN répond ne pas avoir de souci de compréhension avec la mécanique globale lorsqu'il est question de chiffres globaux. Il souhaite obtenir un détail plus précis qui permette de mieux suivre l'évolution des investissements. Il rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, M. Dominique DAVID avait indiqué que compte tenu de la baisse prévisible de l'épargne brute, en lien avec l'augmentation des charges notamment, il y aurait à un moment donné des choix à faire. Par conséquent, dans les investissements qui ne sont pas réalisés, ni reportés, ni reportés en restes à réaliser, il demande si des investissements intégrés dans le budget de 14 millions vont tomber de façon définitive ou pas.

M. le Président rappelle qu'il s'agit du compte administratif du budget principal pour lequel il est fait référence au passé et de la situation au 31 décembre. Lors du débat d'orientations budgétaires, il a été indiqué que le programme pluri annuel d'investissement était inévitablement impacté par le phénomène de l'inflation. Avec le retour de l'inflation, il indique que les taux ont augmenté et que l'accompagnement des cofinanceurs est plus limité. Au regard de ces constats, il avait donc été indiqué qu'au cours de l'année 2023, un point sera réalisé sur les investissements qui ont été arrêtés, ceux lancés et ceux à décaler. Il souligne qu'aucun projet ne sera annulé mais que certains risquent d'être décalés d'un an, deux ans ou trois ans, pour certains investissements.

M. Dominique DAVID propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite, valident la reprise de 392 290,83 € en déficit d'investissement reporté, l'affectation de 704 346,02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisées » et l'inscription de 5 761 374,25 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 023 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexes Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que pour ce budget, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport aux années précédentes. Concernant les recettes réelles de fonctionnement, la baisse entre 2021 et 2022 s'explique par les ventes réalisées durant l'exercice précédent qui ne génèrent plus de loyers.

Le résultat de fonctionnement hors opérations d'ordre s'élève à 46 000 € pour l'exercice. Le résultat d'investissement hors reports s'élève à 22 000 € pour l'exercice.

A fin 2022, le déficit cumulé de ce budget annexe s'élève avant prise en compte des restes à réaliser à 140 K€. La valorisation des bâtiments inscrits à l'inventaire de ce budget annexe permettrait de couvrir largement ce déficit.

M. Dominique DAVID propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident la reprise de 140 101,65 € en déficit d'investissement reporté et l'inscription de 71 548,17 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 024 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID précise que ce budget retrace les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement au niveau des écritures réelles. Ces montants sont ensuite transférés en section d'investissement pour constater l'évolution de la valeur du stock de terrains au cours de l'exercice.

A fin 2022, le résultat d'investissement est de moins 1 005 000 € ce qui correspond à une augmentation de la valeur du stock de terrains consécutive à des travaux d'aménagement effectués sur l'exercice.

A fin 2022, le déficit cumulé de ce budget s'élève à 3 814 000 €. La valeur des surfaces commercialisables toutes zones confondues est estimée à plus de 10 000 K€.

M. Dominique DAVID propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident la reprise de 3 813 774,47 € en déficit d'investissement reporté.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 025 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 200 000 €. Sur 2022, les dépenses, comme les recettes, sont en augmentation par rapport à 2021 illustrant la reprise des activités touristiques après la crise sanitaire.

En fonctionnement l'année 2022 fait apparaître, hors opérations d'ordre, un résultat de 8 300 €.

M. Jean-Luc MARSOLLIER propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident la reprise de 40 947,67 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 27 346,44 € en excédents de fonctionnement reportés.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 026 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non collectif**

M. Michel POUPART note que sur ce budget, une grande partie des flux est constitué en dépenses et en recettes par des aides à la réhabilitation des assainissements autonomes des particuliers versées par l'Agence de l'Eau et qui transitent par ce budget.

Les modalités de contrôle ont été harmonisées depuis 1er juin 2021 avec notamment l'établissement d'une grille tarifaire unique avec paiement par redevance à l'acte. Les tarifs votés ont été établis de manière à permettre le retour à l'équilibre du budget. A fin 2022, le résultat permet de couvrir les déficits antérieurs et de revenir à un léger excédent.

Pas de section d'investissement sur ce budget.

M. Michel POUPART propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident l'inscription de 5 774,31 € en excédent de fonctionnement reporté.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 027 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexes Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU précise que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2022 sont en hausse par rapport à 2021, en raison principalement de la hausse du coût des prestations de tri et traitement (inflation, hausse du coût des énergies, hausse de la TGAP). Ce budget est également impacté par la hausse des rémunérations intervenue au 1er juillet 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse entre 2021 et 2022 mais dans une moindre mesure.

Le déficit de fonctionnement hors opérations d'ordre s'élève à 145 000 € pour l'exercice.

En investissement, les principaux postes de dépenses correspondent au programme de renouvellement des bennes de collecte, à l'acquisition de bacs et colonnes d'apport volontaire et aux études préalables aux travaux de la déchèterie de Chateaubriant. Les recettes sont constituées du FCTVA correspondant aux dépenses.

Le déficit d'investissement de l'exercice hors opérations d'ordre s'élève à 129 000 €.

M. Bernard GAUDIN émet une remarque sur les deux budgets. Il fait observer que sur la note qui a été envoyée apparaît le même commentaire sur le budget du SICTOM et sur le budget de la REOM concernant les explications des dépenses réelles de fonctionnement. Toutefois, il a procédé à des comparaisons notamment sur les chapitres les plus importants. Sur le budget du SICTOM, il constate sur le chapitre 11 que l'on passe de 2,5 millions à 3 millions d'euros, et sur le chapitre 12, on passe de 1,2 millions à 1,333 millions. Pour le chapitre 11, il s'agit d'une évolution de plus de 21 % et sur le chapitre 12 d'une évolution de 4,60 %. Avec les mêmes chapitres sur le budget REOM, le chapitre 11 quant à lui évolue de 4,26% et le chapitre 12, de 2,80 %. Il ne comprend donc pas ce commentaire identique étant donné que d'un côté on constate une hausse très importante sur le chapitre 11 et un peu également sur le chapitre 12. Il souligne qu'il ne s'agit pas du même scénario pour le budget REOM, même s'il existe une augmentation. Il demande des explications sur ce point.

M. Rudy BOISSEAU répond qu'il ne s'agit pas du même scénario car pour les deux secteurs précités, TEOM et REOM, il n'existe pas la même proportion de traitement des déchets. Il rappelle que pour le SICTOM, il s'agit d'un fonctionnement en régie. Les impacts de traitement des déchets sont plus marqués que les 21 % mentionnés. Il précise que l'augmentation du chapitre 012 sur chacun des deux secteurs se joue sur un effectif en régie qui est important, alors que pour la REOM, elle est gérée en DSP. Il souligne qu'il est nécessaire de nuancer les deux systèmes de traitement SICTOM et REOM. Il fait un point sur le traitement des déchets, pour lequel il constate une évolution exponentielle. Le chapitre 011 fait apparaître une évolution des chiffres et notamment sur les conventions qui lient la communauté de communes avec les prestataires qui ont en charge le traitement des déchets. Il s'agit d'une augmentation de plus de 350 000 €.

Il fait remarquer qu'il faut comparer ce qui est comparable et que les deux secteurs n'ont pas la même envergure.

M. Bernard GAUDIN souligne qu'il a indiqué une évolution en pourcentage et non en valeur.

M. Rudy BOISSEAU rappelle qu'il y a le pourcentage ainsi que la valeur. Il associe les deux.

Il propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident la reprise de 476 903,62 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 656 533,24 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 028 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexes Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU précise que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2022 sont en légère hausse par rapport à 2021, en raison également de la hausse du coût des prestations de tri et traitement. Ce budget est également impacté par la hausse des rémunérations intervenue au 1er juillet 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables entre 2021 et 2022.

Le déficit de fonctionnement hors opérations d'ordre s'élève à 55 000 € pour l'exercice.

En investissement, il constate très peu de mouvements sur l'exercice. Le déficit d'investissement de l'exercice s'élève à 4 400 €.

M. Rudy BOISSEAU propose que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite et valident la reprise de 159 473,15 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 400 224,30 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 029 : Comptes administratifs 2022 - Budget Annexes Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD précise que sur ce budget, les dépenses s'élèvent à 582 K€. Elles se composent, pour l'essentiel, du paiement au transporteur des bus mis en circulation sur les lignes C'bus et de charges de personnel.

En recettes, les versements de la région au titre de la dotation de transfert du C'bus et du transport des scolaires et une subvention du budget principal de la collectivité de 341 K€.

Ce budget étant équilibré à l'euro près par la subvention du budget principal, il n'y a ni résultat ni reports.

M. Sébastien CROSSOUARD proposent que les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2022 qui a été faite.

Il indique qu'il n'existe pas de report sur ce budget.

En attendant le retour de M. le Président à la présente séance, M. Dominique DAVID précise que deux parapheurs vont circuler dans la salle contenant les pages de signature des comptes administratifs et que chacun doit impérativement signer les 8 pages. Le parapheur ne doit pas être bloqué. A la fin de la séance du conseil communautaire, l'ensemble des documents doit être signé.

M. Dominique DAVID informe M. le Président que les votes ont été réalisés à l'unanimité sur l'ensemble des budgets des comptes administratifs.

M. le Président remercie les conseillers communautaires ainsi que les Vice-Présidents de toutes les commissions.

Concernant le budget primitif 2023, M. Dominique DAVID propose de visualiser un film qui présente les budgets prévisionnels. Il précise que des éléments détaillés ont été présentés dans la note qui a été transmise.

M. Dominique DAVID propose de voter le budget primitif. Il rappelle au préalable que les budgets sont passés en M57 cette année, le budget principal, les budgets annexes immobilier d'entreprises, zones d'activités économiques, Office de tourisme et le SICTOM. Il souligne de ce fait qu'il n'est désormais plus possible de voter des crédits pour des dépenses imprévues. Il indique qu'il est toutefois possible de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exécution de crédits relatifs aux dépenses sauf les crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il indique qu'il est proposé sous chacun des budgets concernés de porter cette possibilité à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Il s'agit du montant maximal autorisé dans le cadre du dispositif de dépenses imprévues en M14.

- **Délibération n° 030 : Budget Primitif 2023 - Budget Principal**

M. Dominique DAVID indique que le budget prévisionnel 2023 du budget principal se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	29 548 140,03 €
- Section d'investissement :	16 726 419,38 €

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. François-Xavier LE HECHO)**

**1 contre (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 031 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le budget prévisionnel 2023 du budget annexe immobilier d'entreprise se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 188 123,17 €

- Section d'investissement : 724 923,17 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 032 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID précise que le budget prévisionnel 2023 du budget annexe zones d'activités économiques d'entreprise se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 8 455 290,47 €

- Section d'investissement : 6 132 032,47 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 033 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Office du Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que le budget prévisionnel 2023 du budget annexe office du tourisme se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 253 346,44 €

- Section d'investissement : 53 644,11 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 034 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Michel POUPART indique que le budget prévisionnel 2023 du budget annexe SPANC se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 195 500,00 €

Pas de section d'investissement

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 035 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Rudy BOISSEAU indique que le budget prévisionnel 2023 du budget annexe SITOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 478 921,00 €

- Section d'investissement : 3 045 230,00 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 036 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Rudy BOISSEAU indique que le budget prévisionnel 2022 du budget REOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 661 126,30 €

- Section d'investissement : 399 200,15 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 037 : Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Transports**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que le budget prévisionnel 2022 du budget Transports se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 630 000 €

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. François-Xavier LE HECHO et M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 038 : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2023**

M. Bernard GAUDIN fait observer que les communes qui ont une dette auprès de la communauté de communes représentent au total un montant de 57 000 €. Il prend pour exemple la commune de Derval, en indiquant que 1% sur l'attribution de compensation communautaire versé à Derval représente 3 400 €. Il souligne que si chaque commune pouvait réaliser ce même effort de 1%, les communes qui sont en négatif n'auraient plus de dette.

M. le Président répond que chaque année M. Bernard GAUDIN fait la même réflexion.

M. Bernard GAUDIN rétorque que cela permet d'apprendre.

M. le Président rappelle que l'attribution de compensation est un mécanisme légal. Il prend pour exemple la ville de Châteaubriant pour laquelle il est versé une attribution de compensation de 3 021 000 €. Il rappelle qu'en 2002, la communauté de communes, en passant à la taxe professionnelle unique, a obtenu une dotation d'intercommunalité d'1 million d'euros par an au lieu de 100 000 €. Elle a ainsi pu créer de nombreux services et mettre en place une tarification unique. Cette tarification a été appliquée en premier lieu au Conservatoire intercommunal. Il précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002, les recettes des communes issues de la taxe professionnelle ont été mutualisées. Aujourd'hui, ces recettes sont imputées dans une caisse commune. Il souligne que la ville de Châteaubriant bénéficie d'une attribution de compensation de 3 millions mais qui aurait obtenu avant un montant beaucoup plus élevé.

Il insiste sur le fait que ce mécanisme répond à des obligations légales et qu'il ne peut être modifié. Il prend par ailleurs pour exemple la commune de Saint-Aubin des Châteaux qui, depuis 20 ans, voit sa population augmenter. 90% de sa population salariée travaille dans la ville centre. Ces personnes ont réalisées des constructions à Saint-Aubin des Châteaux ce qui a permis à la commune de percevoir des taxes foncières en conséquence, ainsi que la taxe d'habitation, qui est compensée aujourd'hui. Il poursuit en prenant pour exemple la commune du Petit-Auverné pour laquelle la communauté de communes, au lieu de lui attribuer un fonds de concours, a procédé à l'acquisition du Manoir de la Renaudière afin d'y installer la bibliothèque intercommunale ainsi qu'une association qui rayonne sur une partie du territoire et dans différents domaines. Cette commune est donc « gagnante » vis à vis de l'intercommunalité. Ce système de compensation est le seul qui existe. Il tenait à apporter ces précisions pour la bonne compréhension de cette délibération par chacun.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 039 : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TF, TFNB et THRS**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 040 : Fixation du produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2023**

M. Michel POUPART souligne que cette moyenne de 15,62 € par habitant n'est pas exacte puisque les entreprises y contribuent largement. Il rappelle que lors de la dernière commission environnement, il a été indiqué que les travaux de sécurisation sur les bassins existants avaient débuté. Ces travaux représentent des sommes importantes. Il précise qu'une réflexion est en cours pour la réalisation de travaux sur de nouveaux bassins qui permettront de faire de la protection inondation pour Soudan, la ville de Châteaubriant, etc ...

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la répartition des contributions entre celle qui est versée à l'EPTB pour la partie prévention des inondations et celle qui est versée au titre de la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) qui est versée au Syndicat Chère Don Isaac. Il précise que sa demande porte sur la répartition de ce produit entre ces deux compétences. Il souligne les constats réguliers démontrant une évolution négative de la qualité de l'eau et qui ne sont pas particuliers à notre secteur mais à la région voire au-delà. Il se demande donc quels moyens vont être mis en œuvre pour restaurer rapidement la qualité de l'eau qui devient un bien précieux. Si ce bien se raréfie avec une qualité qui se dégrade, la situation deviendra très inquiétante. Il se demande donc si la GEMAPI n'est pas une priorité et si finalement il est pertinent de garder un statut quo sur le montant du produit. Selon lui, s'il y a une volonté de restaurer la qualité de l'eau, de sérieux investissements seront à réaliser et par conséquent des engagements sérieux seront à prendre.

Il a conscience que budgétairement il puisse exister des freins dans l'ensemble des collectivités contributrices compte tenu de l'évolution des charges et du caractère inflationniste cette année. Il estime toutefois à un moment donné qu'il sera nécessaire d'accélérer les choses.

M. Michel POUPART répond qu'il prêche un convaincu et qu'il le sait. Chacun sait que la qualité de l'eau est plutôt mauvaise sur le secteur. C'est à ce titre que les syndicats ont organisé des journées de l'eau et fait paraître des articles très intéressants. Il pense notamment à l'article publié dans le journal Ouest-France qui faisait un retour sur la journée qui s'est déroulée à la Chapelle Glain mais aussi à la Chevallerais. Il souligne que les syndicats ont travaillé sur ce sujet.

De son point de vue, la taxe GEMAPI est un outil pour y subvenir mais pas seulement. Comme il l'avait pu l'évoquer en commission environnement, un travail est engagé sur une possible évolution de la taxe GEMAPI. Il rappelle que des débats sur l'eau se sont tenus très récemment. Il pense qu'il faudra également réfléchir sur les solutions à mettre en œuvre pour faire payer les grands consommateurs et de ce fait, comment le petit cycle vers le grand cycle de l'eau peut s'aider en commun. Il fait remarquer que lorsque l'on veut de l'eau potable, il faut nécessairement qu'elle soit traitée avant.

Concernant la première question sur la contribution à la GEMA, il précise que tout n'est pas éligible à la taxe GEMAPI et qu'il faut être vigilant. Pour la taxe GEMA, il précise que sont inscrits 380 720 € et 639 064 € pour la protection des inondations. Il rappelle que suite aux inondations de juin 2018, des études ont été engagées. Les travaux qui ont suivi et qui vont suivre sont très coûteux. Il partage l'avis de M. Bernard GAUDIN sur le fait que l'eau va devenir une denrée rare et qu'il sera nécessaire d'y porter une attention très particulière. Il fait remarquer qu'aujourd'hui de nombreux acteurs se penchent sur ce sujet mais qu'il y a beaucoup de travail à effectuer pour atteindre les objectifs.

M. le Président se dit étonné d'entendre qu'on lui fasse le reproche de ne pas augmenter la taxe.

M. Bernard GAUDIN n'a pas formulé de reproches dans son intervention.

M. le Président rappelle que l'Etat avait la compétence jusqu'en 2017. En 2018, l'Etat a transféré la compétence aux collectivités. Il souligne que la qualité de l'eau sur un ratio de 0 à 100, se situait entre 0 et 5, 2%. Il estime que les collectivités ont hérité d'une compétence avec des objectifs très élevés à atteindre. Il reconnaît que bon nombre d'articles sont publiés sur la dégradation de la qualité de l'eau mais que si les collectivités n'avaient pas hérité de cette compétence, on se situerait en dessous de 0 aujourd'hui. Il estime que toutes les collectivités, dont la communauté de communes, ont fait le maximum pour augmenter cette qualité.

M. Michel POUPART fait observer que dans le corps de la délibération, il est indiqué que ce transfert s'est effectué sans moyen financier. Il souligne le travail effectué et salue notamment les professions agricoles avec les nouvelles pratiques. Il considère qu'il y a malgré tout une avancée sur le sujet mais que chacun a bien conscience qu'il reste énormément de travail à faire par chacun. La communauté de communes travaille sur les actions à mettre en place et les syndicats travaillent également avec leurs techniciens sur le terrain. Il souligne que pour la protection des inondations les montants ne sont pas négligeables. Il est bien entendu conscient du fait qu'il faille accentuer encore l'effort pour la qualité de l'eau.

Concernant la GEMA, M. Sébastien CROSSOULARD souhaite rajouter que la communauté de communes a hérité de cette compétence en 2017 avec une qualité de l'eau très médiocre. Il souligne que cette mauvaise qualité de l'eau ne date pas de 2017 mais de plusieurs dizaines d'années. Cette situation ne va donc pas se solutionner en quelques années. Un programme d'investissements a été établi, il représente environ 19 millions sur la mandature, pour le Syndicat Chère Don Isac. Il s'agit donc de montants très importants en investissement. Il précise que le travail va être long pour récupérer de la qualité. Il a conscience qu'il est primordial de l'améliorer. Il souligne que la profession agricole travaille également sur ce sujet en changeant les pratiques de culture notamment.

M. Michel POUPART ajoute que les entreprises aussi. Tout le monde aujourd'hui travaille sur le sujet. Il a conscience que l'on part de tellement loin qu'il va falloir quelques années pour arriver à un niveau qui pourra être satisfaisant.

M. le Président remercie M. Michel POUPART pour son implication et l'important travail réalisé sur ces sujets.

M. Michel POUPART répond que ce travail fait partie de sa fonction de Vice-Président Environnement qui lui a été confiée.

### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 041 : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur Castelbriantais - Année 2023**

M. Alain RABU s'interroge sur les travaux d'entretien de la déchetterie de Lusanger qui ne sont pas intégrés dans la REOM.

M. Rudy BOISSEAU répond qu'ils sont bien intégrés dans la REOM. Lors du vote des taux, les deux dispositifs sont différenciés étant donné que l'un est en régie et l'autre en DSP. Ces travaux apparaissent bien dans la REOM, mais il précise les travaux qui sont réalisés sur les deux secteurs et sur l'ensemble du budget annexe. Il indique que ces éléments auraient pu également être précisés dans une autre délibération.

Mme Brigitte MAISON s'interroge sur les taux qui ne sont pas identiques pour toutes les communes.

M. Rudy BOISSEAU précise que ces taux ont été mis en place selon un découpage basé à l'époque sur la fréquence des passages et également selon les ressources de chaque commune et notamment leurs taxes. Il précise que certaines communes sont à 12 alors que Châteaubriant est à 9 mais qu'il est important de regarder les bases car ce sont les bases qui définissent les taux.

M. Jean-Noël BEAUDOIN fait remarquer qu'il aurait pu être profité de cette augmentation de 15% pour essayer d'uniformiser les bases. Il comprend la commune de Juigné des Moutiers qui peut s'interroger sur le fait d'avoir des bases plus élevées que la ville de Châteaubriant. Il comprend cette augmentation nécessaire compte tenu des coûts de fonctionnement qui augmentent. Toutefois, il rappelle qu'il y a quelques temps, que les communes limitrophes ont dû s'adapter avec une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours au lieu d'un passage par semaine et donc avec un service moindre. Il fait observer qu'aujourd'hui le service sera identique, à savoir une fois tous les 15 jours, et qu'il sera nécessaire d'expliquer à la population que malgré tout elle paiera plus de taxe.

M. Rudy BOISSEAU a conscience qu'il est en effet compliqué d'expliquer une augmentation de 15% sur un service qui a été réduit de moitié. Toutefois, il souligne qu'il s'agit d'un budget annexe qui doit s'équilibrer en interne puisqu'il n'est pas possible d'avoir recours au budget principal. Il précise que dans ce budget annexe, le seul équilibre possible est permis par les recettes de TEOM ou de REOM. Il rappelle que dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, il était précisé l'objectif d'aller vers une baisse de la production des déchets. Toutefois, ce n'est pas le cas sur le territoire, tant sur la TEOM que la REOM. Il fait remarquer que la collectivité subit le coût exponentiel du traitement des déchets et que dans le cas où cette augmentation de 15% ne serait pas retenue, la situation sera complexe à expliquer. Il considère que ce sujet nécessite une communication que la collectivité réalisera le plus clairement possible.

Il considère que la pérennité du service dépend de l'équilibre budgétaire. Il souligne qu'actuellement, sur des régions comme la Normandie, il est acté qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025 qu'il n'y aura plus de ramassage à domicile, la population devra se déplacer sur des points d'apports volontaires, y compris pour les ordures ménagères. Il prend par ailleurs l'exemple de Rennes métropole où il est envisagé d'interdire les dépôts de déchets verts. Il précise que la collectivité essaie de pérenniser un service, en l'état actuel des choses, avec ses moyens et insiste sur la nécessité d'avoir un équilibre financier pour la pérennité du service.

Selon M. Bernard GAUDIN, il faut s'orienter vers une harmonisation. Il considère l'idée de lisser les taux judicieuse et de profiter de cette augmentation qui est sûrement nécessaire pour garder des taux identiques quel que soit les zones de collecte pour le secteur de la TEOM. Toutefois, il estime qu'il existe peut-être une autre solution. Qu'il s'agisse d'une collecte réalisée une fois par semaine, deux fois par semaine ou tous les 15 jours, les ordures ménagères sont enlevées dans tous les cas. Il suggère de ramener l'ensemble des secteurs à une collecte une fois tous les 15 jours de manière à aller vers une équité du service.

En réponse à cette remarque, M. Rudy BOISSEAU précise que le secteur ex-castelbriantais est passé à une collecte une fois tous les 15 jours et que l'application de la décision n'a pas été simple. Il fait remarquer que sur le secteur de Derval, 20% de poubelles seulement sont présentées tous les 15 jours, ce qui veut dire que certains foyers présentent leurs poubelles toutes les 3 semaines ou une fois par mois. Ce constat vient répondre en partie à l'intervention de M. Jean-Noël BEAUDOIN. Selon lui, il sera nécessaire de décider d'actions à mettre en œuvre assez fortes pour régler le problème du traitement des ordures ménagères. Il reprend l'exemple de Rennes métropole qui va interdire les déchets verts dans les déchetteries en précisant que les déchets de tonte seront interdits car ils préconisent de passer au mulching. Quant à la communauté de communes, il insiste sur le fait qu'elle a juste le souhait aujourd'hui d'assurer une pérennité du service. Concernant le lissage, il considère que ce sujet pourra être étudié en bureau mais le principe des zones, par rapport à la fréquence de passage et par rapport aux taux s'explique.

M. Jean-Noël BEAUDOIN fait remarquer que son intervention ne portait pas sur la remise en cause du passage une fois tous les 15 jours. Il considère au contraire que cela permet à la population d'accorder une attention au tri des déchets. Il émet le souhait qu'une uniformité des tarifs soit envisagée.

M. Rudy BOISSEAU rappelle qu'entre 2014 et 2018, la collectivité aurait pu ne pas prendre la décision de baisser la TEOM alors qu'elle l'a fait pendant 4 ans. La communauté de commune a fait le choix d'appliquer cette baisse car elle impliquait la population pour réaliser des efforts de tri et qu'elle enregistrait des résultats financiers positifs. Elle a alors considéré équitable de rétribuer les efforts. Il conclut que l'effort de 15 % réalisé à l'époque sur 4 ans ne peut plus se poursuivre aujourd'hui. Il indique que la communauté de communes est malheureusement contrainte pour le jeu d'équilibre et de pérennité des services de prendre cette décision.

M. Bernard GAUDIN estime qu'il était logique de baisser eu égard aux résultats qui étaient fortement excédentaires. De même qu'aujourd'hui, où il existe une logique à augmenter compte tenu de l'équilibre nécessaire dudit budget. Il rappelle que le budget annexe était très excédentaire et qu'il était nécessaire de réduire le taux. Il considère qu'il faut s'adapter au contexte et à l'actualité. Il propose quant à lui, d'harmoniser à la fois le taux et la fréquence de ramassage des ordures ménagères. Il demande s'il pourrait être envisagé que le SICTOM effectue pour le compte du secteur REOM la collecte dans l'optique de réaliser des économies d'échelles même s'il a connaissance qu'une DSP a été signée.

M. Rudy BOISSEAU prend acte de cette proposition qui mérite d'être étudiée avant d'apporter une réponse.

M. le Président intervient en précisant qu'il ne s'agit pas de l'orientation de la communauté de communes. Elle envisage plutôt de maintenir les deux systèmes. Il rappelle que la loi ne le permet pas aujourd'hui et il espère qu'elle va être modifiée. Il souligne que lorsque la communauté de communes a baissé le taux, peu se sont emparés du sujet pour communiquer. Aujourd'hui, le taux va être augmenté. Ceux qui communiqueront sur ce sujet omettront de dire que la collectivité revient tout simplement à un niveau de 2014 dans un contexte inflationniste très important. S'agissant des taux, il précise que ceux qui n'ont pas connaissance de cette explication vont dire qu'il est nécessaire d'harmoniser. Il rappelle, à ceux qui n'étaient pas présents il y a déjà quelques années, que des études avaient été réalisées pour comprendre les différences de taux.

Il propose donc, dans un premier temps, que chacun bénéficie d'une explication technique sur la différenciation des taux. Concernant l'augmentation, il fait remarquer qu'elle ne peut être évitée aujourd'hui. Il rappelle que lors de la reprise de la compétence en 2003, existait un syndicat mixte. Ce dernier a été dissous et la communauté de communes a hérité de la compétence en commençant par relever un défi sachant qu'il y avait 1 million d'euros de déficit avec des malversations. Il met en avant le fait que la communauté de communes a réussi à en faire un service de qualité. Il souligne que comme l'a dit M. Rudy BOISSEAU, certains secteurs aujourd'hui sont incertains sur la pérennité de l'offre de ce service ce qui n'est pas le cas pour la communauté de communes. Il considère que le sujet des ordures ménagères est un défi extrêmement élevé. S'agissant de l'évolution des taux sur des EPCI de même strate, il indique que si un tableau comparatif était établi, un grand nombre serait surpris de ces évolutions sur les dernières années. Il regrette cette augmentation mais elle est inévitable. Il se questionne sur le fait qu'elle soit suffisante. Ce sujet est selon lui très important. Toutes les bonnes idées peuvent être données.

Concernant les taux de TEOM, M. Alain RABU demande des éclaircissements sur le zonage G qui est à 12,03, le D qui est à 12,03 et le B qui est à 12,03. Il s'interroge sur la différence entre le B et le G.

M. Rudy BOISSEAU explique que les taux sont définis selon un découpage des secteurs et la différence de services. Ce sont des zones qui ont été découpées par rapport à un fonctionnement. Il rejoint la proposition de M. le Président en précisant qu'une présentation technique pourra être réalisée sur l'origine du découpage et les éléments qui permettent d'aboutir à ce tableau.

M. le Président complète en indiquant que des réunions seront programmées pour donner des explications sur les différences de taux appliqués sur chaque zone. Il rappelle que ces explications avaient été données à l'époque lors d'une commission présidée par M. Georges GARNIER. Ce dernier avait consacré beaucoup de temps sur ce dossier afin de trouver les taux les plus objectifs. Il fait observer que ces taux avaient été adoptés à l'unanimité à l'époque. Ils avaient donc été travaillés de façon équitable.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 042 : Vote des tarifs Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur de Derval - Année 2023**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 043 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2023**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 044 : Tarifs des séjours d'été 2023, actualisation des tarifs du Conservatoire et de la piscine**

Mme Catherine CIRON explique que dans les tarifs du Conservatoire apparaît le cursus collectif lequel est un nouveau tarif. Le Conservatoire propose en effet des pratiques collectives différenciées qui correspondent à un cours collectif auquel est ajouté un cours technique en petit groupe de 2 à 4 personnes. Cette organisation permet une meilleure progression des ensembles collectifs et pour exemples, dans les cours de jazz, les cours d'accordéon diatonique ou dans les musiques actuelles amplifiées. Il s'agit donc de la création d'un nouveau parcours. Elle précise par ailleurs que pour l'ensemble des tarifs du Conservatoire est appliquée une augmentation de 4% arrondi. Il est proposé la même augmentation pour les tarifs jeunesse. Concernant les tarifs d'AquaChoisel, elle indique qu'il s'agit d'une augmentation arrondie autour de 5%. Elle précise que les tableaux relatifs aux tarifs ont été annexés à la délibération.

M. Bernard GAUDIN souhaite émettre des observations sur ces évolutions de grilles tarifaires qui sont sûrement identiques à celles des années précédentes. Concernant les séjours européens, il s'interroge sur le fait que les séjours de 3 jours subissent une augmentation de 4%, alors que les séjours de 5 jours et 6 jours maintiennent leurs tarifs à celui de 2022.

M. le Président informe que la délibération reçue n'a pas été réajustée suite à la conférence des Maires. Les tarifs corrigés de ces séjours sont projetés à l'assemblée.

M. Bernard GAUDIN retire son intervention si les tarifs sont modifiés mais regrette de ne pas en avoir été informé. Concernant les tarifs des séjours et ceux qui concernent plus largement l'enfance et la jeunesse, il informe s'être connecté sur le site internet de la communauté de communes pour rechercher les grilles tarifaires et ne les a pas trouvées sur le site car elles ne sont pas accessibles. L'utilisateur est en effet invité à contacter ou adresser un mail au service enfant/junesse. Il souhaiterait que cette grille tarifaire soit publiée et soit lisible par le grand public.

Mme Catherine CIRON confirme que cette grille tarifaire va être communiquée car elle fait partie du carnet de voyages qui est édité chaque année pour informer sur les différents types de séjours et activités. Elle sera donc bien publiée et accessible.

M. le Président fait remarquer que la situation aurait été délicate de trouver la grille sur le site avant qu'elle soit votée.

M. Bernard GAUDIN répond que la grille 2022 aurait pu être publiée sur le site. Il fait observer que concernant les grilles tarifaires, en prenant l'exemple de celle du Conservatoire, les tarifs sont établis selon 6 quotients familiaux. Il rappelle ce qu'il a pu dire à maintes reprises, sur le fait que cette grille tarifaire mériterait d'être étirée, en créant des quotients familiaux supplémentaires de manière à être plus proche de la réalité, du potentiel des bénéficiaires et des familles. Il reprend sur la grille tarifaire, le cursus musique qui va du quotient familial A vers le quotient familial F donc avec un tarif qui va de 162,30 € pour la catégorie A et à 498 € pour la catégorie F. Il constate que le tarif est multiplié par 3 environ pour une personne se trouvant sur un tarif en catégorie A et une personne qui se trouve sur un tarif en catégorie F. Il précise qu'en prenant les revenus de références sur l'ensemble de ces grilles, on passe d'un revenu quotient familial de référence à 335 € pour la catégorie A, et à 1 417 € en tranche F. Dans ce cas, le montant est multiplié par 4. Après avoir fait des comparaisons entre catégories, il estime qu'il y a possibilité de rétablir un peu de justice sociale en créant des quotients familiaux supplémentaires de façon à équilibrer les tarifs. Il prend l'exemple d'une personne qui a un quotient familial F avec 2 000 €, le tarif est multiplié par 5.

Mme Catherine CIRON répond à M. Bernard GAUDIN qu'il existe plusieurs manières de voir les chiffres. Elle va les réexpliquer à nouveau. Concernant les tarifs du Conservatoire, elle précise qu'ils n'avaient pas augmenté depuis 2018 et que sur les années covid, il a été procédé à des remboursements des trimestres car les élèves n'avaient pas pu suivre leurs cours au Conservatoire, alors qu'ils avaient pu bénéficier de cours à distance. La communauté de communes n'avait donc pas facturé sur 2020, et la même chose s'est produite en 2021 lors des nouveaux épisodes de covid. Elle estime qu'il était important de le noter en précisant que la communauté de communes est proche de la réalité de ce que vivent les familles. Elle ajoute concernant l'inflation, qu'elle n'est pas répercutée sur les tarifs. Elle souligne également que 3 500 élèves bénéficient des interventions en milieu scolaire à titre gratuit. Ces interventions ne sont toutefois pas gratuites pour la collectivité mais ce choix est pleinement assumé et partagé par tous. Elle poursuit en indiquant que derrière ces enfants, il y a des familles qui ne versent rien et qui peuvent voir leur enfant avoir ce contact avec la musique.

Elle revient sur les tarifs évoqués par M. Bernard GAUDIN en précisant que les tarifs A, B et C correspondent à des familles qui ont peut-être des moyens modérés. Ces tranches représentent environ 30% des élèves du Conservatoire. Elle en conclut donc que la tarification actuelle est accessible aux familles qui se situent dans ces quotients. Par ailleurs, en comparaison avec des tarifs appliqués dans d'autres établissements, elle fait remarquer que le Conservatoire pratique les tarifs les plus bas ce qui permet aux familles d'avoir accès à la musique, la danse et l'art dramatique. Elle note de ce fait que la collectivité est proche de la réalité du potentiel des bénéficiaires. Elle met en avant le fait que toute la politique mise en place au Conservatoire est accessible à tous. Elle précise que la tarification est appliquée au trimestre et que le Conservatoire suit aussi de façon très régulière les familles qui peuvent rencontrer des difficultés pour les règlements.

Mme Catherine CIRON souligne que dans le domaine de la culture sur le territoire, elle pourrait citer l'exemple du hors les murs avec le Conservatoire, où les actions sont gratuites. Elle rappelle que tous les spectacles organisés dans ce cadre relèvent d'un vrai et bel accueil auprès du public. Ils sont gratuits. Pour revenir sur le Conservatoire, elle estime que la collectivité répond à la réalité des familles.

M. le Président ajoute que si la collectivité facturait ce service, elle n'aurait pas 1 200 000 € de déficit sur le Conservatoire. Il fait observer que cela montre bien que la collectivité a une politique qui tient compte des familles à faibles revenus.

M. Bernard GAUDIN insiste sur le fait que le quotient familial tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'est pas du tout le reflet du reste à vivre dans le contexte. Il fait le parallèle avec des revenus de quotients familiaux et le reste à vivre des personnes concernées en soulignant que l'on est proche du 0, voir du négatif. Il lui semble donc important de travailler sur un étirement de la gamme tarifaire.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 045 : Expérimentation de location de voitures à 1€ par jour pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi : modalités d'organisation et tarifs**

M. Bernard GAUDIN précise qu'il est complètement d'accord avec l'idée qu'il faut absolument faciliter l'accès à l'emploi des personnes. Il rappelle que lors de la présentation de la présente délibération en commission, il avait interrogé sur l'opérationnalité de cette expérience et notamment il avait demandé si des contacts avaient été établis ou étaient à venir avec Mobil'Actif. Il souligne que cette association est spécialisée depuis fort longtemps sur le territoire pour accompagner la mobilité des demandeurs d'emplois qu'ils soient jeunes, moins jeunes, ou qu'ils bénéficient d'un autre dispositif.

M. Sébastien CROSSOUARD répond que, comme il l'avait évoqué en réunion, une rencontre a eu lieu avec Mobil'Actif. Par ailleurs, il informe avoir participé à leur assemblée générale qui rassemblait tous les co-financeurs. Il précise que lors du Bureau communautaire et après discussion, il a été décidé de se retirer des co-financements de Mobil'Actif. En effet, la communauté de communes a développé des solutions de mobilité sur le territoire y compris cette expérimentation.

M. Bernard GAUDIN considère que ce choix est grave.

M. Alain RABU souligne qu'il s'agit d'une bonne initiative et que le tarif à 1 € souligne un bel accompagnement. Il s'interroge sur ceux qui n'ont pas le permis et les moyens qu'ils pourront utiliser pour se déplacer demain.

M. Sébastien CROSSOUARD propose d'autres solutions et notamment le Transport A la Demande qui est opérationnel du lundi au vendredi de 7 h à 19 h. Ce service va répondre déjà en grande partie aux différentes demandes. En cas de mobilité peu éloignée, il propose également l'utilisation des vélos électriques pour exemple. Il en profite pour souligner l'existence d'un grand nombre de solutions de mobilité sur le territoire.

M. Alain RABU précise que les utilisateurs étaient plutôt des personnes qui possédaient des scooters ou des mobylettes.

M. Sébastien CROSSOUARD répond que l'achat de scooter ou de mobylette pour les proposer à la location n'est pas envisagé. Cette remarque peut donc être une idée pour l'avenir

En réponse à la question de M. Bernard GAUDIN, Mme Catherine CIRON précise que la communauté de communes a toujours soutenu Mobil'Actif. La collectivité a toujours répondu présente en accordant des subventions de près de 20 000 € annuels. Le partenariat noué avec cette association répondait à un service. Toutefois, elle précise que lorsqu'on étudie le nombre de jeunes, ou de personnes qui avaient utilisé cet accompagnement, les chiffres étaient assez bas. Elle souligne qu'avec la prise de compétence de la mobilité, la communauté de communes a développé des services pour tous qui permettent également de répondre à ce public particulièrement visé par Mobil'Actif.

Elle fait le constat qu'à un moment donné, il existe des doublons sur lesquels il faut viser les complémentarités et non pas des concurrences. La communauté de communes s'y emploie et cela va permettre aux habitants de la communauté de communes qui ont besoin de retrouver un emploi et d'être accompagné d'avoir la réponse qui existe aujourd'hui sur l'intercommunalité en matière de mobilité. Elle précise que la priorité est le service rendu à l'utilisateur. Ce service va être extrêmement pertinent, concret et réel sur le territoire.

M. Bernard GAUDIN insiste sur l'accompagnement de bénéficiaires éloignés de l'emploi vers la reprise d'un travail qui n'est pas simple. Il indique, pour avoir travaillé longtemps dans ce domaine, et donc travaillé avec Mobil'Actif pendant de longues années, qu'il peut certifier qu'il existait un accompagnement de qualité qui a permis de nombreuses reprises d'emplois et de stabilisation dans l'emploi. Il met en exergue le fait qu'au sein des publics les plus éloignés de l'emploi, peu possèdent le permis et qu'il est donc nécessaire de trouver d'autres solutions de mobilité. Il indique que si la contrepartie de cette action, est de se retirer de Mobil'Actif, il considère que ce choix est grave.

M. le Président estime au contraire qu'il n'y a pas de gravité au regard des chiffres des personnes accompagnées par Mobil'Actif. Si la subvention accordée est divisée par le nombre de bénéficiaires, il en tire la conclusion qu'il est préférable de prévoir des crédits avec la Région dans toutes les offres de transports qui viennent d'être créées et notamment, le Transport A la Demande et la voiture à 1€. Il rappelle que M. Roch BRANCOUR, Vice-Président du Conseil Régional en charge des infrastructures, des transports et des mobilités durables, s'est déplacé à Châteaubriant la semaine dernière. Ce dernier a bien souligné que l'intercommunalité était un territoire pilote pour le Transport A la Demande. Il souligne que l'association Mobil'Actif a été accompagnée financièrement depuis des dizaines d'années mais aujourd'hui la collectivité oriente ses financements vers la mobilité, qui devient sur le territoire, une marque de l'intercommunalité. Il indique que la communauté de communes sera aux côtés de tous ceux qui ont besoin de se déplacer et trouvera une solution. Il estime qu'il est difficile de critiquer une délibération dans laquelle il est proposé une location de voitures à 1€ par jour.

M. Bernard GAUDIN répond que M. le Président présente les choses d'une manière différente de ce qu'il a pu indiquer dans son intervention. La location de voiture à 1 € peut être une action complémentaire, elle peut amplifier l'offre de services, il n'émet pas d'objection à cela. Toutefois, en contrepartie, la participation à Mobil'Actif est supprimée et il le conteste.

M. Sébastien CROSSOUARD ajoute que la collectivité saura répondre aux besoins au cas par cas.

M. Bernard GAUDIN répond qu'il sera nécessaire d'embaucher.

M. Sébastien CROSSOUARD informe avoir été interpellé par une association qui fait de l'insertion sur le territoire. Il lui a répondu que la collectivité étudierait au cas par cas et qu'elle saura répondre.

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Alain LE TOLGUENNEC et M. Bernard GAUDIN)**

*Economie*

- **Délibération n° 046 : Cession de parcelles à la société KUHN sur la zone d'activités HORIZON à Châteaubriant**

**Adoption à l'unanimité.**

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

### *Administration générale*

- **Délibération n° 047 : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval - Année 2022**

M. Philippe DUGRAVOT souhaite intervenir. Au travers de ce film, le maître mot qui lui vient à l'esprit est le service à la population. Il souhaiterait en profiter pour saluer et remercier les 231 agents de la communauté de communes qui, au quotidien, travaillent pour permettre la réalisation de différentes prestations et de différents services sur le territoire. Il informe par ailleurs que M. le Président organisera, comme l'année passée, des rencontres dans les communes de l'intercommunalité pour présenter ce rapport de façon à faire connaître en proximité les services de la communauté de communes et ses activités. Il précise que le calendrier sera fixé prochainement.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

### *Personnel*

- **Délibération n° 048 : Rapport égalité hommes-femmes**

M. Philippe DUGRAVOT souligne quelques chiffres au 31 décembre dernier issus de ce rapport. Comme pour toutes les administrations publiques, qu'elles soient de l'Etat ou territoriales, il précise que la structure des effectifs de la collectivité démontre une sur-représentation des femmes avec 69% de femmes et 31% d'hommes sur les emplois permanents, titulaires et non-titulaires confondus de la communauté de communes. Il indique que les femmes sont surtout très représentées dans les filières notamment de l'animation, de l'administration et dans le secteur médico-social. Les hommes sont quant à eux davantage représentés dans les filières techniques, en particulier, et sportives. Il souligne également que 76% des femmes se trouvent dans la catégorie A, 67% en catégorie B, 68% dans la catégorie C. Parmi les agents à temps non-complet, 74% sont des femmes, 78% par ailleurs sont des femmes dans les emplois à temps complet et chez les hommes ce taux est de 83%. Parmi les agents ayant fait le choix d'un temps partiel, 95% sont des femmes, 5% sont des hommes.

M. le Président indique que chacun comprendra mieux pourquoi la communauté de communes fonctionne bien.

M. Philippe DUGRAVOT partage cette remarque.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 049 : Modification du tableau des effectifs**

**Adoption à l'unanimité.**

## **Prévention et Gestion des déchets**

- **Délibération n° 050 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028 : approbation**

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président remercie tous les membres de l'assemblée et souhaite un bon week-end Pascal à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président

François-Xavier LE HÉCHO

Alain HUNAUT